



DEVIS: 2022-1102

MME Sorel Youmbi

Numéro Client : GLGE-2022-1102

Date de devis : 01/03/2022

Adresse des travaux : Idem adresse client

12 Rue des Futaies

28500 MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ

Tél: 06-50-18-10-04 E-mail: jackysorel@yahoo.fr

Zone : H1 Précarité : Classique

Type de chauffage : Electrique Type de logement : Maison individuelle

1.00

1,00 U

1 990 00 €

1 000,00 €

1 990 00 €

1 000,00 €

5 50 %

5,50 %

Détail Quantité P.U TTC Total TTC TVA

BAR-TH-148 : Mise en place d'un chauffe-eau thermodynamique à accumulation sur

Le COP du materiel installé est de : 3 mesuré selon les conditions de la norme EN

16147. Marque : AUER

Réf: BALLON-THERMODYNAMIQUE-AUER-CYLIA-250-353601

- Kwh Cumac : **15 600** - Prime CEE : **85,80** €

Matériel(s) fourni(s) et mis en place par notre société **GROUPE LGE**, SIRET **85151451300023**, Certificat rge Numéro **QPAC/66086** attribué le **25/11/2021** valable jusqu'au **25/11/2022**, Assurance civile N° **H60201Q1244000 / 001 586973/0**

■ Date de la visite technique : 01/03/2022

BALLON-THERMODYNAMIQUE-AUER-CYLIA-250-353601

Origine de Production : Conçu et Fabriqué en FRANCE

- Marque : AUER | Modèle : Cylia 250 - Caractéristiques : Capacité 250 litres

- Ecran tactile : Intuitif

- Contrôle : Possible par horloge externe

- Fonctionnalité : éco, confort, confort +, turbo, tout électrique, anti-légionellose

- Type d'installation : sur air ambiant

- Cycle de soutirage : L

- Efficacité énergétique saisonnière : 133%

- COP (7°C): 3 / 3,2

- Fluide frigorigène: R290 / 0,15 kg

- Pression acoustique (testée en chambre semi-anéchoïque) : dB(A) 41

- DIMENSIONS (Ø X H) mm : Ø 630 X H 1721

- Poids à vide : 82 Kg

- Classe d'efficacité énergétique : A+

Norme: EN 16147

FORFAIT POSE ET MISE EN SERVICE D'UN CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUE

- Pose et installation complète d'un chauffe-eau thermodynamiques

- Vidange et dépose du ballon existant
- Mise en place du chauffe-eau thermodynamique en lieu et place de l'ancien chauffe-eau.
- Raccordement sur eau froide et eau chaude du circuit sanitaire existant au moyen de flexibles.
- Raccordement sur tuyau de vidange existant.
- Raccordement sur ligne(s) électrique(s) existante(s) devant correspondre aux normes en viqueur.
- Remplacement du groupe de sécurité.
- Remplissage et tests d'étanchéité.
- Contrôle du bon fonctionnement.

Mise en service et conseils d'utilisation.





DEVIS: 2022-1102 du 01/03/2022 MME Sorel Youmbi

Détail Quantité P.U TTC Total TTC TVA

(**) Conditions particulières relatives à l'aide ANAH / MaPrimeRénov'

Cette offre est cumulable avec l'aide MaPrimeRénov', accordée uniquement après analyse du dossier, d'un montant estimatif de 400,00 €. Dans le cas où l'aide notifiée au client est inférieure au montant de l'aide prévisionnelle, l'usager n'est pas lié par le devis et l'entreprise s'engage à proposer un devis rectificatif. Le client conserve alors un droit de rétractation d'une durée de quatorze jours à partir de la date de présentation du devis rectificatif.

L'aide MaPrimeRénov' est conditionnelle et soumise à la conformité des pièces justificatives et informations déclarées par le bénéficiaire. En cas de fausse déclaration, de manoeuvre frauduleuse ou de changement du projet de travaux subventionné, le bénéficiaire s'expose au retrait et reversement de tout ou partie de l'aide. Les services de l'Anah pourront faire procéder à tout contrôle des engagements et sanctionner le bénéficiaire et son mandataire éventuel des manquements constatés.

Termes et conditions CEE

*Prime à recevoir d'Effy en votre nom et pour votre compte dans le cadre du mandat que vous avez signé et du dispositif des certificats d'Economies d'Energies.

Cette déduction est conditionnée à la réception, dans les délais de validité de demande de prime, d'un dossier conforme et validé par Effy, en l'absence duquel vous devrez nous régler directement ce montant 85,80 €.

Apposer signature précédée de la mention "Bon pour accord"

Le:

Total H.T 2 834,12 €
Total TVA 5,5% 155,88 €
Total TTC 2 990,00 €

* Prime CEE - 85,80 €
IaPrimeRenov' - 400,00 €

Estimation MaPrimeRenov' - 400,00 €

Sous réserve de l'accord de l'ANAH (**)

Reste à payer 2 504,20 €

Sous réserve de l'accord de l'ANAH (**)

Ce devis est gratuit, sa date de validité est de 30 jours. Mode de paiement : Chèques, virement ou espèce

Délais d'exécution des travaux : 6 mois après acceptation du devis

Le client peut recourir à la médiation de la consommation en s'adressant à CM2C – Centre de médiation et de règlement amiable des huissiers de justice, situé au 14, Rue Saint-Jean

75017 PARIS

Site internet : www.cm2c.net - Téléphone : 01 89 47 00 14



Égalité Fraternité



MANDAT



Administratif: pour la constitution d'une demande d'aide et sa demande de paiement

• Financier: pour la perception des fonds (procuration)

Articles 1984 et suivants du code civil / décret n°2020-26 du 14 janvier 2020 / arrêté du 14 janvier 2020 relatifs à la prime de transition énergétique. Articles 1984 et suivants du code civil / décret n°2020-26 du 14 janvier 2020 / arrêté du 14 janvier 2020 relatifs à la prime de transition énergétique - PROPRIETAIRE OCCUPANT

Ce formulaire doit **obligatoirement** être utilisé si vous voulez désigner **un mandataire** pour effectuer les démarches relatives à MaPrimeRénov'. Vous pouvez cocher une, ou l'ensemble des démarches proposées dans les cases ci-dessous, à savoir :

- constitution d'une demande d'aide et d'une demande de paiement,
- perception des fonds (procuration).

Le mandataire s'identifie obligatoirement auprès de l'Anah, préalablement à la validation de votre demande de mandat. Pour être valable, ce mandat doit être daté et signé par vous-même (le mandant) et par la personne que vous désignez (votre mandataire). Ce mandat reste valide tant que sa révocation à votre initiative ou à celle de votre mandataire n'aura pas été réceptionnée par l'Anah.

Je, soussigné(e) (vous, le mandant) :	
M. □ ou Mme ☑	
Nom: LS O R E L	Prénom: Y O U M B I
☑ Propriétaire du logement à rénover sis au (indiquer l'adresse complète, y con 12 RUE DES FUTAIES	
Code postal: 2 8 5 0 0 Commune: M A R V I L L E - M	O U T I E R S - B R Û L É
Adresse mail: jackysorel@yahoo.fr	tél (mobile et/ ou fixe): _0 6 5 0 1 8 1 0 0 4
Donne MANDAT à (votre mandataire):	
M. ☑ ou Mme ☐ (si personne morale, nom-prénom du représentant ayant	délégation de signature)
Nom: L B e n h a m o u	Prénom: L K E V I N
Raison sociale (si personne morale): GROUPE LGE	
adresse complète: 4 ALLEE MARTYRS HONGROIS, 93190 LIVRY GARGAN	
Adresse mail: groupelgefrance@gmail.com	
Pour effectuer en mon nom et pour mon compte les démarches suivantes relatives à MaPrimeRénov' :	
1) DEMANDE DE L'AIDE MaPrimeRénov': mandat ADMINISTRATIF (à cocher si le mandat porte sur cette démarche)	
de mon dossier de demande de paiement et son dépôt e	demande d'aide et son dépôt EN LIGNE, pour la constitution n ligne, ainsi que pour la réception et le traitement de toute mandataire de joindre l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution
• J'ATTESTE:	
- ne nas avoir commencé les travaux avant le dénôt en ligne de la demande d'aide MaPrimeRénov'	

- que mon logement est achevé depuis **plus de 2 ans** à la date de début des travaux ;
- que j'en suis **propriétaire**, et que je l'occupe personnellement à titre de résidence principale ou qu'il le sera au plus tard à la date du début
- que j'ai bien déclaré les ressources de **l'ensemble des occupants** du logement.



JE M'ENGAGE À:

- faire réaliser les travaux éligibles à MaPrimeRénov' par des entreprises du bâtiment ayant une activité déclarée en rapport avec les travaux effectués, et labellisées Reconnues Garantes de l'Environnement (RGE) (à l'exception des travaux de dépose de cuve à fioul et d'installation de réseau de froid ou de chaleur). Ces entreprises doivent procéder à la fourniture et à l'installation des équipements, des matériaux ou des appareils. Les factures doivent concerner la fourniture des matériaux et équipements ainsi que les travaux de pose et comporter les informations et mentions requises par la réglementation de l'Anah;
- à justifier de leur achèvement conformément au projet agréé par l'Anah en présentant la demande de paiement du solde de MaPrimeRénov' dans un délai :
 - d'un an suivant la date d'attribution de la prime ;
 - ou de 6 mois en cas de versement d'une avance ;
 - ou de **3 ans** lorsque les travaux concernent les parties communes et les équipements communs d'un immeuble en copropriété ainsi que pour les travaux d'intérêts collectifs réalisés sur les parties privatives ;
- à déclarer les autres aides, le cas échéant, perçues ou à percevoir, pour le financement des travaux faisant l'objet de la demande ou du bénéfice de MaPrimeRénov';
- à ne pas solliciter ni une autre aide de l'Anah pour les mêmes travaux, notamment celles accordées dans le cadre du programme Habiter Mieux, ni le Crédit d'impôt transition énergétique pour les mêmes travaux.

• JE SUIS INFORMÉ(E) DES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- l'Anah peut effectuer des contrôles, sur place ou sur pièces, avant ou après le paiement du solde de la prime (visite du logement, notamment pour vérifier la nature des travaux et la réalisation effective de ceux-ci, demande d'informations complémentaires, vérification de l'occupation du logement ...); le bénéfice de la prime est notamment soumis à mon acceptation ou à celle de mon mandataire de se soumettre aux contrôles de l'Anah;
- l'entrave à la réalisation du contrôle sur place constitue un motif de non-respect des engagements liés au bénéfice de MaPrimeRénov' et peut entrainer son retrait :
- en cas de non-respect des engagements ci-dessus et de la réglementation en vigueur, l'aide attribuée est annulée et les sommes déjà perçues devront être remboursées :
- toute fraude, tentative de fraude ou fausse déclaration entraîne le retrait et le reversement de l'aide et expose également à des sanctions financières et administratives ainsi qu'à des poursuites judiciaires.
- toute demande de paiement, pour être recevable, doit être accompagnée des pièces justificatives fixées par l'arrêté du 14 janvier 2020 relatif à la prime de transition énergétique, justifiant de l'exécution des travaux ainsi que tout document nécessaire au calcul et au versement de MaPrimeRénov'
- je reconnais que **le dépôt de la demande de solde par mon mandataire vaut déclaration d'achèvement de l'opération de travaux**. Il appartient au mandataire de joindre l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution de la demande.

2) PERCEPTION DES SOMMES VERSÉES PAR L'ANAH AU TITRE DE L'AIDE MaPrimeRénov': Mandat FINANCIER (à cocher si le mandat porte sur cette demande)



Je donne mandat (procuration) pour PERCEVOIR EN MON NOM ET POUR MON COMPTE les sommes versées par l'Anah relatives à l'aide MaPrimeRénov'. Ces sommes seront alors versées en mon nom et pour mon compte sur le compte bancaire de mon mandataire. Je reste seul(e) bénéficiaire de l'aide MaPrimeRénov' même si les sommes ont été versées sur le compte bancaire de mon mandataire. Ainsi, en cas de contrôle de l'Anah après paiement, s'il s'avère que les conditions pour le bénéfice de MaPrimeRénov' n'étaient pas remplies, je serais tenu(e) au reversement des sommes indûment payées même si celles-ci n'ont pas été versées sur mon compte bancaire personnel.

• INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES:

Le mandant conserve l'original du présent mandat et en fournit une copie à son mandataire qui devra le télé-verser dans le service en ligne mis à disposition par l'Anah pour le traitement des demandes de MaPrimeRénov'.

Conditions de révocation du/des mandat(s) ci-dessus : un ou plusieurs des mandats ci-dessus peuvent être révoqué(s) par vous-même ou votre mandataire, à tout moment. Pour cela, le demandeur devra en informer au préalable l'Anah. La révocation du mandat de perception des fonds (procuration) ne peut être acceptée par l'Anah que pour les demandes de paiement des sommes qui n'ont pas déjà fait l'objet d'une mise en paiement. Ainsi, aucune somme déjà versée par l'Anah ne sera versée de nouveau.

En cas de révocation de la présente procuration, l'ensemble des intervenants dans votre dossier en sera informé.

Il ne peut y avoir plusieurs mandataires désignés en même temps pour les mêmes missions confiées et le même type de mandat.

L'Anah décline toutes responsabilités en cas de mauvaise exécution du présent mandat par votre mandataire. Cette circonstance ne pourra en aucun cas vous exonérer de vos obligations et du respect des engagements que vous avez pris vis-à-vis de l'Anah.

Fait à Marville-Moutiers-Brûlé

Le |0|1||0|3||2|0|2|2|

Signature du **MANDANT**, bénéficiaire de l'aide

Signature du **MANDATAIRE**, qui s'engage à communiquer au mandant tous les éléments d'information concernant ses démarches sur www.maprimerenov.gouv.fr , et qui accepte de se soumettre au contrôle de l'Anah

au capital de 100 000 euros
4 allée des Marthyrs Hongrois
93190 Livry Gargan
RCS Boigny 851 514 513